

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 13 mars 2017, à 20 h à la salle des délibérations, située au 362 rue Principale, Daveluyville.

SONT PRÉSENTS : M. Ghyslain Noël, maire
M. Roland Ayotte, conseiller no. 1
M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
Mme Hélène Laforest, conseillère no. 7
M. Camil Noël, conseiller no. 9
M. Alain Raymond, conseiller no. 10
M. François Robidoux, conseiller no. 11

SONT ABSENTS : M. Antoine Cormier, conseiller no. 3
Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

Le directeur général par intérim, M. Réal Savoie et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Ouverture de la séance

Le maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre l'assemblée.

2017-03-40.
Constatation du quorum et adoption de l'ordre du jour

La greffière constate le quorum. Le maire fait lecture de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé, incluant les sujets suivants, ajoutés aux affaires nouvelles :

- œ Vente de bureaux municipaux – Mandat à un agent d'immeuble
- œ Renouvellement du feuillet paroissial
- œ Entente pour le service public d'appel d'urgence 9-1-1 avec Bell
- œ Inscription au Salon du livre de Trois-Rivières
- œ Contribution au comité Aide-Secours de Daveluyville
- œ Inscription au Rendez-vous québécois du loisir rural
- œ Déverbalisation de la branche 1 du cours d'eau Crochetière
- œ Demande de soutien financier du Club des Voitures Anciennes Daveluyville (VAD)
- œ Autorisation d'une demande de permis d'alcool pour le Festival Club des Voitures Anciennes Daveluyville (VAD)
- œ Demande de fermeture de rues pour le Festival Club des Voitures Anciennes Daveluyville (VAD)
- œ Arrêt conditionnel des procédures de vente pour non-paiement de taxes – Matricule 0919 83 4348
- œ PIC 150 – Quote-part de la Ville suite à la finalisation du projet

2017-03-41.
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 6 février 2017 a été soumise pour approbation à chaque membre du Conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

Suivi des dossiers

MRC d'Arthabaska

M. Ghyslain Noël, maire, mentionne que lors de la rencontre du Conseil de la MRC d'Arthabaska du 15 février dernier, les points suivants ont été abordés :

- œ Acceptation des règlements no. 19, no. 20 et no. 23 pour la Ville de Daveluyville;
- œ Retour sur les Journées de la MRC d'Arthabaska les 4 et 5 mars au Mont-Gleason;
- œ Présentation du projet « Un arbre, une vie » par M. Yvon Camirand;
- œ Dépôt de la liste des municipalités de la MRC incluant la population et le nombre de votes pour chacune. Daveluyville a une population en 2017 de 2 226 habitants et 2 votes, et ce, en raison du regroupement municipal. À la prochaine élection de novembre 2017, la Ville de Daveluyville aura un vote.

Comité loisirs – Carnaval d'hiver

Sujet reporté à une séance ultérieure.

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

Victoriaville et sa région s'active grâce au Défi Santé ! – Communiqué de presse

Réception d'un communiqué de presse mentionnant que c'est devant des jeunes énergiques des écoles primaires Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours et de la Cité Écologique du Canton de Ham-Nord que la MRC d'Arthabaska et les partenaires ont présenté les détails de l'édition 2017 du *Défi Santé* qui se tiendra du 30 mars au 10 mai prochain. C'est depuis le 15 février dernier que la population est invitée à s'inscrire en ligne à www.defisante.ca.

Plus de 72 000 résidents au sein de la MRC d'Arthabaska – Communiqué de presse

Réception d'un communiqué de presse mentionnant que Statistique Canada a dévoilé le 8 février dernier les résultats du plus récent recensement, effectué en mai 2016. La MRC d'Arthabaska a pour la première fois dépassé le cap des 70 000 résidents en 2016. Plus précisément, la MRC compte 72 067 personnes sur son territoire, comparativement à 69 325 en 2011.

2017-03-42.

Maison Fontaine de Vie inc. (Centre de réadaptation interval) – Livre de l'histoire de la Maison Fontaine de vie inc.

CONSIDÉRANT QUE la Maison Fontaine de Vie, située à Victoriaville, a été réalisée pour décentraliser des services de rééducation des handicapés physiques;

CONSIDÉRANT QUE la Maison Fontaine de Vie demande une participation financière de l'ordre de 25 \$ à la Ville de Daveluyville en échange d'un livre relatant l'histoire de la Maison;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville fasse l'acquisition du livre relatant l'histoire de la Maison de Vie inc. (Centre de réadaptation Interval) au coût de 25 \$ et de remettre le livre à la bibliothèque municipale de Daveluyville. La trésorière est autorisée à émettre le déboursé en conséquence.

2017-03-43.

Demande de contribution – Souper spaghetti-bénéfice au profit de la Fondation Les Amis d'Elliot

CONSIDÉRANT la tenue d'un souper spaghetti-bénéfice au profit de la Fondation Les Amis d'Elliot le samedi 6 mai 2017 à la salle communautaire de Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE Kaémie Rheault, présidente de la soirée, est également la porte-parole de la Fondation Les Amis d'Elliot pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE Kaémie Rheault a bénéficié des services de la Fondation Les Amis d'Elliot;

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

CONSIDÉRANT QUE Kaémie Rheault et ses parents sont citoyens de Daveluyville;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité de remettre exceptionnellement un don équivalent à un crédit de location de la salle communautaire de Daveluyville pour le souper spaghetti-bénéfice qui se tiendra le samedi 6 mai 2017, au profit de la Fondation Les Amis d'Elliot, à condition que l'organisation de l'évènement prenne en charge le nettoyage de la salle communautaire à la fin de l'activité.

2017-03-44.
Avril, Mois de la
jonquille

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

RÉSOLUTION

Sur proposition du maire **Ghyslain Noël**, il est résolu à l'unanimité :

- ☞ **DE** décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille ;
- ☞ **QUE** le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2017-03-45.
Comptes du 1^{er}
février au 13 mars
2017

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du 1^{er} février au 13 mars 2017 de la Ville de Daveluyville totalisant 491 532,72 \$;

CONSIDÉRANT QUE Mme Diane Leclerc, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste pour la période du 1^{er} février au 13 mars 2017.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2017-03-46.

Politique
d'affichage –
Panneau à
affichage
numérique

CONSIDÉRANT l'installation du panneau d'affichage électronique situé au 362 rue Principale;

CONSIDÉRANT QU'en tant qu'organisation publique, la Ville de Daveluyville a le devoir de communiquer l'information dont elle dispose afin de faire connaître tout sujet d'intérêt pour les citoyens et visiteurs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir des normes d'affichage et les règles de diffusion pour veiller à la pertinence des sujets, à la quantité, à la qualité ainsi qu'à la durée des messages véhiculés;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'adopter la politique d'affichage, tel que déposée.

2017-03-47.

Amendement au
code municipal du
Québec et toute
autre loi
municipale afin de
permettre la
participation aux
séances
extraordinaires
par voie
électronique

CONSIDÉRANT QUE lors des séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence des membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- œ Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de la Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- œ Dans la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir ses séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- œ Dans la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

CONSIDÉRANT QU'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité :

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

- œ **DE** demander au Gouvernement du Québec d'amender *le Code municipal* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors des séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires;
- œ **DE** transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, ainsi qu'à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2017-03-48.

Formation –
Préparation et la
rédaction des
documents

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité d'inscrire Mme Pauline Vrain, greffière, à la formation « Préparation et la rédaction de documents : du procès-verbal à l'écriture de règlements et politiques » offert par l'ADMQ au coût de 538.08 \$, taxes incluses et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur les remorques au Lac-à-la-Truite, le Carnaval d'hiver, les fosses septiques, questions auxquelles le maire a répondu.

TRANSPORT

2017-03-49.

Nettoyage
printanier des rues

CONSIDÉRANT QUE les rues doivent être nettoyées suite à la saison hivernale;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **François Robidoux**, il est résolu à l'unanimité d'engager la compagnie Les Entreprises Myrroy inc. au montant de 100 \$ de l'heure pour effectuer le nettoyage printanier des rues pour l'année 2017, taxes en sus, pour un montant inférieur à 25 000 \$ et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

Dépôt – Procès-
verbal de
correction –
Résolution
2017-01-19. relatif
au Programme
d'aide à
l'amélioration du
réseau routier
municipal
(PAARRM)

Mme Pauline Vrain, greffière, suivant l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, dépose un procès-verbal de correction de la résolution 2017-01-19. relatif au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM), et ce, de façon à modifier « 4^E Rang Ouest » pour « 4^E Rang Est ».

HYGIÈNE DU MILIEU

2017-03-50.

Contrôle de la
végétation

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à deux (2) arrosages annuels pour contrôler la prolifération de mauvaises herbes autour des étangs pour protéger les membranes;

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'engager la firme WeedMan au coût de 429 \$, taxes incluses, afin de procéder à deux (2) arrosages pour contrôler la prolifération de mauvaises herbes autour des étangs protégeant ainsi les membranes des bassins et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2017-03-51.
Contribution –
Avenues Santé
Bois-Francs

CONSIDÉRANT QU'Avenues Santé Bois-Francs est un organisme à but non lucratif permettant d'offrir le service de médecins à la population;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'octroyer une contribution au montant de 2 100.00 \$ pour l'année 2017 et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

Le directeur général par intérim dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois de février 2017, 5 permis ont été émis, totalisant 32 000 \$.

2017-03-52.
Formation –
Solutions
réglementaires
pour le contrôle
des projets

CONSIDÉRANT la formation sur les « Solutions réglementaires pour le contrôle des projets : opportunités de la LAU » le 16 mars 2017 à Shawinigan;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité d'inscrire l'inspecteur en bâtiment, M. Olivier Lacroix à la formation au coût de 488.64 \$, taxes incluses, de rembourser les frais de déplacement et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

2017-03-53.
Journée
d'information sur
l'eau – Au cœur
des milieux
humides

CONSIDÉRANT la journée d'information sur l'eau « Au cœur des milieux humides » le 22 mars prochain à l'Hôtel Best Western à Drummondville;

CONSIDÉRANT la présence de nombreux milieux humides à Daveluyville, il y a lieu de s'informer sur différents sujets liés à la protection, l'utilisation durable et la restauration de ces systèmes uniques;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité d'inscrire l'inspecteur en bâtiment, M. Olivier Lacroix, à cette journée d'information organisée par le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) et d'autoriser la trésorière à rembourser les frais de déplacement.

2017-03-54.
Transfert de fonds
au comité de
développement
socio-économique
du Grand
Daveluyville
(CDSEGD) pour le

CONSIDÉRANT QUE le programme de revitalisation et de développement domiciliaire est adopté pour l'ensemble du territoire de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault à l'égard des immeubles résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE ledit programme prévoit un remboursement de :

- ☞ Quatre mille dollars (4 000\$) versés au propriétaire occupant d'un nouveau bâtiment principal résidentiel dont la valeur foncière imposable de la nouvelle construction incluant le terrain est d'au moins cent cinquante mille

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

plan de développement de dollars (150 000 \$);

- ☞ Trois mille dollars (3 000 \$) versés au propriétaire occupant d'un nouveau bâtiment principal résidentiel dont la valeur foncière imposable de la nouvelle construction incluant le terrain est d'au moins cent mille dollars (100 000 \$) et de moins de cent cinquante mille dollars (150 000 \$);

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le transfert de la Ville de Daveluyville au comité de développement socio-économique du Grand Daveluyville (CDSEGD), un montant de 17 000 \$ pour l'année 2017 et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Participation à la Journée Normand-Maurice 2017

La treizième édition de la Journée Normand-Maurice se tiendra le 14 octobre 2017 de 9 h à 12 h dans le stationnement de l'Hôtel de Ville situé au 362, rue Principale. Pour l'année 2016, la Ville de Daveluyville a ramassé 3 040 kg de résidus domestiques dangereux représentant 10.65 % des résidus de la MRC d'Arthabaska ramassés lors de la Journée Normand-Maurice 2016.

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

2017-03-55.
Festival Country-Rétro de Daveluyville – Participation 2017

CONSIDÉRANT QUE le Festival Country-Rétro est d'intérêt commun pour la ville eu égard à l'aspect social de l'évènement ;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'assumer les frais de poste reliés au publipostage du dépliant pour le Festival Country-Rétro Daveluyville qui aura lieu du 8 au 11 juin 2017, ainsi que pour le dépliant du Festival Country-Rétro qui aura lieu du 3 au 6 août 2017 sur l'ensemble du territoire de la Ville de Daveluyville. L'acceptation de l'ébauche par les représentants de la Ville pour approbation finale du document sera nécessaire avant d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

2017-03-56.
Remboursement de frais de déplacement - Formations

CONSIDÉRANT la rencontre d'information, sans frais, le jeudi 2 mars de 18 h 30 à 20 h 30 à Saint-Charles-de-Drummond en vue de la Fête Nationale 2017;

CONSIDÉRANT la rencontre d'échange/arrimage, sans frais, « Camp de jour » annuelle le 15 mars à Plessisville, et ce, toute la journée;

CONSIDÉRANT la formation gratuite de la MMQ sur la gestion préventive des camps de jours le 22 mars à la MRC d'Arthabaska de 9 h à 16 h 30;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la coordonnatrice des loisirs par intérim, Mme Mélanie Hébert, à suivre les rencontres et formations ci-dessus nommées et d'autoriser la trésorière à rembourser les frais de déplacement.

AFFAIRES NOUVELLES

2017-03-57.
Vente des bureaux

CONSIDÉRANT les appels d'offres publics déposés pour la vente des anciens bureaux municipaux;

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

municipaux –
Mandat à un agent
d'immeuble

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a reçue aucune offre d'achat le 19 janvier 2017 ainsi que le 2 mars 2017;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général par intérim à faire les démarches auprès d'un agent d'immeuble pour mettre en vente l'ancien bureau municipal de Daveluyville situé au 337, rue Principale ainsi que l'ancien bureau de Sainte-Anne-du-Sault situé au 1025, route Principale.

2017-03-58.
Renouvellement
du feuillet
paroissial

CONSIDÉRANT QUE le feuillet paroissial est une source de renseignements utiles à la vie communautaire et est disponible à toute la population;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la ville de Daveluyville vient à échéance dans le feuillet paroissial;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité de renouveler la participation de la ville de Daveluyville dans le feuillet paroissial en payant le montant de 206.95 \$, taxes incluses, à Imprimerie Limoilou et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

2017-03-59.
Entente pour le
service publique
d'appel d'urgence
9-1-1 avec Bell

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Anne du Sault a fusionnée le 9 mars 2016 avec la Ville de Daveluyville et que Bell agit comme fournisseur de service local pour une partie de cette municipalité (référence à l'annexe C du contrat SPAU 9-1-1);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville a déjà signé une entente pour le service publique d'appel d'urgence 9-1-1 avec Telebec comme fournisseur de service local et que celle-ci demeure valide pour les rues et adresses non incluses dans l'annexe C du contrat SPAU de Bell

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville autorise le maire et/ou la greffière, à conclure une entente pour le Service publique d'appel d'urgence 9-1-1 avec Bell et de signer le contrat SPAU 9-1-1 ainsi que les annexes A, B et C tel que demandé par Bell.

2017-03-60.
Inscription au
Salon du livre de
Trois-Rivières

CONSIDÉRANT la tenue du Salon du livre de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT QUE la journée du vendredi 24 mars est une journée des professionnels;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité d'inscrire trois bénévoles de la bibliothèque à participer à la journée des professionnels du Salon du livre de Trois-Rivières au coût de 38 \$ par personne, de rembourser les frais de déplacement et subsistance et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

2017-03-61.
Contribution du
comité Aide-
Secours de

CONSIDÉRANT QUE le Comité Aide-Secours (Vestiaire) est un organisme à but non lucratif permettant d'offrir de l'aide aux citoyens de Daveluyville;

RÉSOLUTION

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

- Daveluyville Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'octroyer une contribution au montant de 1 000.00 \$ au Comité Aide Secours (Vestiaire) pour l'année 2017 et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.
- 2017-03-62.**
Inscription au Rendez-vous québécois du loisir rural
- CONSIDÉRANT** la tenue de la 5^e édition du Rendez-vous québécois du loisir rural les 3, 4 et 5 mai 2017 à Pohénégamook;
- RÉSOLUTION**
Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité d'inscrire Mme Mélanie Hébert, coordonnatrice aux loisirs par intérim au Rendez-vous québécois du loisir rural, au coût de 127,81 \$, taxes incluses, de rembourser les frais de déplacement et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.
- 2017-03-63.**
Déverbalisation de la branche 1 du cours d'eau Crochetière
- CONSIDÉRANT QUE** Les Veaux Daveluy, propriétaire du lot 4 442 316 du Cadastre du Québec, demande l'aménagement par une déverbalisation de la branche 1 du cours d'eau Crochetière;
- CONSIDÉRANT QUE** la compétence des cours d'eau relève de la MRC d'Arthabaska;
- CONSIDÉRANT QUE** Les Veaux Daveluy est responsable de tous les coûts engendrés par cette demande;
- CONSIDÉRANT QUE** la branche 1 du cours d'eau et le cours d'eau Crochetière ont été nettoyés en octobre 2016;
- RÉSOLUTION**
Sur proposition de **Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de transférer cette demande à la MRC d'Arthabaska et de réclamer un montant de 420.61 \$ à Les Veaux Daveluy pour le remboursement d'une partie des frais de nettoyage de la branche 1.
- 2017-03-64.**
Demande de soutien financier du Club des Voitures Anciennes Daveluyville (VAD)
- CONSIDÉRANT QUE** le Club de Voitures Anciennes Daveluyville (VAD) organise la 36^e édition du Festival annuel Club de Voitures Anciennes Daveluyville le 20 et 21 mai 2017;
- CONSIDÉRANT QUE** la Ville juge cet événement d'intérêt commun eu égard à son aspect culturel et social;
- RÉSOLUTION**
Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité de remettre un don au montant de cinq cent dollars (500.00 \$) au Club des Voitures Anciennes Daveluyville (VAD) pour l'organisation et la tenue du Festival annuel Club de Voitures Anciennes Daveluyville le 20 et 21 mai 2017 sur le territoire de Daveluyville.
- 2017-03-65.**
Autorisation d'une demande de permis d'alcool pour le Festival Club des Voitures Anciennes Daveluyville (VAD)
- CONSIDÉRANT** la tenue du Festival annuel Club de Voitures Anciennes Daveluyville le 20 et 21 mai 2017;
- RÉSOLUTION**
Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le comité organisateur de l'évènement du Festival des Voitures Anciennes de Daveluyville à vendre et servir des boissons alcoolisées sur le stationnement du centre sportif le 20 et 21 mai 2017.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2017-03-66.

Demande de fermeture de rues pour le Festival Club des Voitures Anciennes Daveluyville (VAD)

CONSIDÉRANT la tenue du Festival annuel Club de Voitures Anciennes Daveluyville le 20 et 21 mai 2017;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **DE** fermer la 103^E Rue à la hauteur de l'entrée du stationnement de la salle communautaire le samedi 20 mai 2017;
- 2- **DE** fermer la 9^E Avenue le dimanche 21 mai 2017 au coin de la pancarte d'arrêt entre la clinique médicale et le stationnement de l'aréna ainsi que la 101^E Rue;
- 3- **D'**autoriser la fermeture et ouverture de ces rues en cours de journée selon les besoins et la sécurité.

2017-03-67.

Arrêt conditionnel des procédures de vente pour non-paiement de taxes – Matricule 0919 83 4348

CONSIDÉRANT la résolution 2016-10-270. qui mandatait la firme Monty Sylvestre pour engager toutes les procédures nécessaires pour collecter toutes les taxes municipales dues par le matricule 0919 83 4348.00 0000 et d'autoriser le maire et/ou la greffière à signer tous documents relatifs;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire de l'immeuble demande d'arrêter les procédures, garantie qu'elle respectera son entente de paiement et demande en échange que la Ville déduise les frais de retard de son solde;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 481 de la Loi sur les cités et villes, il n'est pas au pouvoir du conseil ou des fonctionnaires ou employés de la municipalité de faire remise des taxes ni des intérêts sur ces taxes;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'arrêter les démarches de vente pour non-paiement de taxes auprès de la propriétaire du matricule 0919 83 4348.00 0000 aux conditions suivantes :

- 1- **QUE** la propriétaire s'engage à verser 1 000 \$ directement dans le compte bancaire de la Ville de Daveluyville, à chacune des dates suivantes :
le vendredi 31 mars 2017, le vendredi 28 avril 2017, le vendredi 2 juin 2017, le vendredi 30 juin 2017, le vendredi 4 août 2017, le vendredi 1^{er} septembre 2017 et le vendredi 29 septembre 2017;
- 2- **QUE** la Ville ne déduise aucun frais de retard, ni d'intérêts;
- 3- **QUE** si la propriétaire du matricule 0919 83 4348.00 0000 omet de faire un versement ou que le paiement est en retard, l'entente de paiement sera automatiquement annulée, sans possibilité de la reconduire et les procédures de vente pour non-paiement de taxes seront automatiquement réenclenchées avec la firme Monty Sylvestre.

2017-03-68.

PIC 150 – Quote-part de la Ville de Daveluyville suite à la finalisation du projet

CONSIDÉRANT la résolution 2016-03-39. qui permettait le dépôt du formulaire de demande de subvention dans le cadre du Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT la résolution 2016-06-115. qui mentionnait que suite à l'acceptation de la demande d'aide financière au programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150), la Ville de Daveluyville, par le biais du Carrefour intergénérationnel du Grand Daveluyville, demandait une participation financière maximale de 26 705.82 \$ à l'agence;

CONSIDÉRANT QUE pour être exigible, le carrefour doit défrayer 50 % des coûts totaux des travaux réalisés;

CONSIDÉRANT la résolution 2016-09-249. qui autorisait une première avance de

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

fond de l'ordre de 40 000 \$ au Carrefour intergénérationnel du Grand Daveluyville, pour couvrir les dépenses inhérentes au projet;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-01-22. qui autorisait une deuxième avance de fonds de l'ordre de 15 554.12 \$ au Carrefour intergénérationnel du Grand Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE la différence entre les avances de fonds versées au Carrefour intergénérationnel au montant total de 55 554.12 \$ et la subvention du PIC 150 au montant de 26 705.82 \$ est de 28 848.30 \$;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser que la contribution financière de la Ville de Daveluyville pour le projet PIC 150 pour la réfection des plateaux sportifs soit au montant de 28 848.30 \$ et que cette dernière ne soit en aucun cas remboursée par le Carrefour intergénérationnel du Grand Daveluyville.

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur les constructions, le carrefour des générations, les demandes de permis, questions auxquelles le maire et le directeur général par intérim ont répondu.

2017-03-69.

Fin de la séance et
levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 58.

Ghyslain Noël, maire

Pauline Vrain, greffière